

COMMUNE DE CONCOULES

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

Berger
Levraud

ID : 030-213000904-20251017-CM20251017_3-DE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 octobre 2025 affichée le 09 octobre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20251017 14

Convention de prestation de services avec Alès Agglomération

Entretien de la végétation des sites d'eau potable

Année 2026

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal les conventions depuis 2020.

Le maire informe le conseil de la demande de renouvellement 2026 faite par Alès Agglomération.

Le maire propose d'accepter de renouveler la convention pour 2026.

Dans le cadre de celle-ci, la commune assurera la prestation ci-dessous exposée en lieu et place d'Alès Agglomération.

La commune percevra rémunération de la part d'Alès Agglomération pour :

- Entretien de la végétation des sites de stockage et de suppression du périmètre du service de distribution d'eau potable

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la convention qui définit les conditions par lesquelles la commune assurera, au nom et pour le compte d'Alès Agglomération, la prestation ci avant exposée permettant d'assurer la continuité du service public de l'eau potable.
- Autorise le maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


Signature of Jean-Marie MALAVAL, Mayor of Concoules, written in black ink.